



ACADÉMIE DE MAYOTTE

Le Recteur

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur

Tél : 06 39 25 88 08

06 72 14 88 23

Mél : Jacques.Mikulovic@ac-mayotte.fr

Mamoudzou, le 18/10/23

BP 76 - 97600 Mamoudzou

Mesdames Messieurs les inspectrices et inspecteurs,
Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs le directrices et directeurs d'école,

Au retour des vacances scolaires, le 30 octobre prochain, les coupures d'eau impactant notre académie resteront importantes. Toutefois, avec le soutien de la Préfecture, nous ferons le maximum pour permettre un accueil dans les conditions les plus normales possibles.

En effet, les établissements qui sont sur le chemin de l'eau (105 écoles sur 188 ainsi que l'ensemble de nos collèges et lycées) verront celui-ci activé, permettant un accès à l'eau sanitaire et normalement à l'eau potable. Dans le cas où l'ARS signalerait une « non-conformité » de l'eau, de l'eau potable sera distribuée en bouteille ou en sachet d'eau.

Pour les écoles qui ne sont pas sur le chemin de l'eau, une distribution d'eau potable ou la possibilité de se réapprovisionner (citernes en proximité) sera organisée. Par ailleurs, la DEAL a renforcé les capacités de stockage pour l'eau sanitaire et tout doit être mis en œuvre pour un accueil dans des conditions « normales »,

Ces derniers points nécessitent une logistique pour permettre le réassort des gourdes. Les établissements du 2nd degré ont été dotés de moyens pour cela (achat de jerricans, dotation en personnels). Les écoles seront dotées en matériels.

Il conviendra de rappeler à chaque élève la nécessité de venir avec sa gourde remplie d'eau potable.

Concernant les établissements qui ne sont pas sur le chemin de l'eau, les travaux de raccordement devraient être réalisés pour la rentrée.

En cas de coupure d'eau ou de cuves vides, pour le premier degré, l'hygiène sera assurée par gel hydroalcoolique et l'accueil sera assuré sur une ½ journée. Un enseignement en mathématiques et en français sera donné. Du travail doit être transmis par les enseignants, pour l'autre ½ journée. Cette organisation s'adresse aux cycle 2 et 3. Pour le cycle 1, les conditions sanitaires imposées ne permettront pas d'accueillir les élèves.

Cette organisation doit permettre aux communes d'assurer le nettoyage entre les rotations du matin et de l'après-midi. Nous les sollicitons également pour tout mettre en œuvre pour le réassort des cuves.

Les personnels de l'académie parents d'un élève dont l'école sera fermée par le Maire pourront bénéficier d'une ASA.

Quoi qu'il en soit, la meilleure continuité pédagogique reste l'accès à l'école, et je connais vos convictions et votre mobilisation pour accompagner la réussite de nos élèves.

Dans l'hypothèse de l'usage du droit de retrait, je vous demande d'appliquer scrupuleusement la procédure communiquée à tous les services dans le cadre de la diffusion de l'instruction relative à la prévention, santé sécurité au travail lors de la pré rentrée. Vous disposez en ce sens d'un accès aux outils mis à votre disposition et d'un accompagnement méthodologique si nécessaire par les équipes du rectorat.

Ensemble nous relèverons les défis éducatifs de notre académie que cette crise de l'eau accentue.

Merci pour votre engagement.

Veuillez agréer, mesdames et messieurs à l'expression de mes respectueuses salutations.

Jacques MIKULOVIC

Copie : M le Préfet ; MM les maires de Mayotte.